Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260610-06_2026-DE

VILLE DE Graulhet

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT
Registre des Délibérations
Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération n°06/2026

SÉANCE DU 10 JUIN 2026

OBJET :

ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE

C.A convoqué le : 04/06/2026	Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 17	Votants : 17

L'an 2026, le Mercredi 10 Juin,
à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Benjamin VERDEIL, Président du C.C.A.S.**

Présents :
M. Benjamin VERDEIL, Mme Louisa KAOUANE, M. Vincent TERRASSIÉ, Mme Céu DA COSTA, M. Pierre CATHALAU, Mme Nathalie ETIENNE, Mme Saliha AÏT AÏSSA, Mme Marine MALEPLATE, Mme Isabelle VAURS, Mme Coralie DELON, M. Jacques SENECA, Mme Maryse ESCRIBE, Mme Katia BALTSTER-HALFORD, Mme Pernelle CLAPPIER, Mme Pauline LE GOFF, Mme Djamila SOARES PINTO, M. Francis AURIOL.

Absents sans pouvoir : néant

Absents avec pouvoir : néant

Résultat du vote : **ADOPTÈ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Pour : 17

Contre : néant

Abstention : néant

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 081-268101060-20260610-06_2026-DE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°4DEL2026/017 du conseil municipal de la Ville de Graulhet en date du 16 avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, auprès du CCAS,

VU l'arrêté municipal n°2026/278 du 04/06/2026, nommant les membres représentant les associations,

Conformément à la loi n° 86.17 du 6 janvier 1986 adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé

Conformément aux dispositions L 123-6 et R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un(e) Vice-Président(e) du Centre Communal d'Action Sociale,

DÉCIDE

- DE PROCÉDER à l'élection de la Vice-Présidente du C.C.A.S.,

- Et constate les résultats obtenus par les membres candidats :
 - nombre de votants : 17
 - abstentions : néant
 - exprimés : néant

a obtenu :

- Mme Louisa KAOUANE : 17 voix

MME Louisa KAOUANE, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés est proclamée élue Vice-Présidente du CCAS.

- DE DONNER pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération et engager le CCAS.

Pour extrait conforme.

GRAULHET, le 10 Juin 2026.

Le Président du C.C.A.S.,
Benjamin VERDEIL.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »